N° d'enregistrement
CA/DAJI/13.02.2024/57

Délibération du Conseil d'Administration
Du 13 février 2024

Objet : Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 12 décembre 2023

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry.

Note de contexte :

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 12 décembre 2023 est soumis au vote du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide,

Article unique :

Le Conseil d'Administration approuve le compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2023.

Fait à Evry, le 13 février 2024.

Vincent BOUHIER
Président de l'Université

UNIVERSITE D'EVRY
Vincent BOUHIER
Président
PARIS-SACLAY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Versailles, sis 56 avenue de Saint-Cloud à Versailles. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée via l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Compte Rendu
de la réunion du Conseil d'Administration
du 12 décembre 2023

Étaient présents : Laetitia AUBRY, Olivier AYAZPOOR (Arrivée à 09h47), Abdoul BA (Arrivée 09h45), Vincent BOUHIER, Murielle BOURGEOIS, William BUCHMANN (Arrivée 08h59), Pascal CHATAGNON, Corinne CLAISSE, Jean DE BEIR, Mélissa DEROUCK (Arrivée 09h36), Isabelle DERUMEZ, Brigitte GAUTHIER, Michel GUILLARD (Arrivée 09h10), Ahmed KEBAIER (Arrivée 08h58), Nathalie JARROUX, Claire JUNIUS THOMAS, Charlotte KINET, Saïd MAMMAR, Julia MATOS, Thierry MILLANT, Fabienne PERRIN, Sabine PETIT, Dominique POLICARPO (Arrivée 09h00), Yannick SAINTIGNY.

Ont donné procuration : Hichem ARIOUI à Claire JUNIUS-THOMAS, Marie-Claire DE SANTIS et Philippe PERALES à Yannick SAINTIGNY, Kenza EL JOUTI ETTAHIRI à Mélissa DEROUCK (09h36), Laurent FALCONIERI et Abida LONGCHAMBON à Vincent BOUHIER, Sandrine LAMIRE-BURTIN et Gilles TRYSTRAM à Pascal CHATAGNON, Pascal PETIT à Michel GUILLARD (09h10), Christine RENAUD à Abdoul BA (09h45).

Invités : Aurélia CARRE DE LUSANCAY (Directrice Générale des Services), Christophe DOMINGUES (Directeur Général des Services Adjoint), Emmanuelle RZEPKA (Rectorat, Chargée du contrôle de légalité), Malik MALLEM (Vice-Président Relations humaines et politique sociale), Bénédicte STURBOIS (1ère Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire), Christelle MONVILLE (1ère Vice-Présidente de la Commission de la Recherche), Jean-Michel CROS (Vice-Président Développement Durable), Mikaël MATINGOU (Directeur de cabinet), Laurianne SUANT (Chargée des affaires juridiques et institutionnelles), Joseph DION (Agent Comptable), Cécile CAMPET (Directrice des Affaires financières), Nicolas DAUPHIN (Directeur du Pôle Stratégie Financière et Immobilière), Lydia CAMBOO (Directrice des Services Généraux et de l'Immobilier), Angela TCHAMANBE (Chargée de mission et d'aide au pilotage opérationnel), Caroline HEMONIC (Chargée des archives), Estelle IACONA (Présidente de l'Université Paris-Saclay).

Ordre du jour

(Les numéros à droite renvoient aux pages auxquelles les questions sont traitées)

1. Affaires générales 3
   1.1. Paris-Saclay : Sortie d'expérimentation avec le rapport d'autoévaluation (*pour information*) 3
   1.2. Présentation du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) (*pour information*) .. 6
   1.3. Point d'étape sur le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (*pour information*) 11
2. Affaires financières 12
   2.1. Approbation du Budget Initial 2024 12
   2.2. Demande d'admissions en non-valeur 15
4. Formation et vie étudiante 15
   4.1. Approbation des conditions préalables à l'ouverture de e-candidat 15
   6.2. Attendus et critères d'examen des candidatures sur MonMaster et Parcoursup 2024/2025 ... 16
   4.3. Capacités d'accueil des formations sur MonMaster et Parcoursup 2024/2025 16
   4.4. Délibération de la sous-commission d'aides sociales du 25 octobre, 14 novembre et 27 novembre 2023 17
   4.5. Délibération de la sous-commission d'exonération des droits d'inscription du 24 octobre 2023 18
   4.6. Délibération de la sous-commission d'aides aux projets 18
   4.7. Délibération de la commission plénière CVEC du 29 novembre 2023 19
2. Affaires financières (*suite*) 20
   2.3. Demande de remboursement de frais exceptionnels 20
3. Ressources humaines 20

3.1. Approbation de l'ajustement du référentiel équivalence horaire 20
3.2. Création de la Commission du référentiel équivalence horaire 20
5. Recherche et relation internationales 21
5.1. Approbation des frais de gestion et gestion des reliquats des contrats de recherche 21
6. Questions diverses 21

À 08h53, le quorum est atteint (17 présents, 7 procurations, soit 24 membres), Vincent BOUHIER, Président du Conseil d'Administration, ouvre la séance.

1. Affaires générales

1.1. Paris-Saclay : Sortie d'expérimentation avec le rapport d'autoévaluation (*pour information*)

Vincent BOUHIER indique que ce sujet a déjà été abordé lors des séances du Conseil d'Administration du 14 mars 2023, durant lesquels les statuts de l'université Paris-Saclay et d'Évry ont été travaillés. Le principe de la sortie de l'expérimentation avait notamment été abordé au mois de juin 2023. À ce titre, une nouvelle étape se présente au Conseil d'Administration, dans la perspective de la saisine, par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de l'HCERES. Le HCERES aura à effectuer le travail d'évaluation des trois années pendant lesquelles l'établissement expérimental a été éprouvé.

La procédure est celle de l'ordonnance du 12 décembre 2018, prévoyant deux étapes. La première est celle de demander au HCERES d'évaluer l'établissement expérimental. Le HCERES, une fois saisi, a six mois pour émettre un rapport. Ce dernier donnera lieu soit à des recommandations, qui devront être prises en compte par l'établissement expérimental, soit ne donnera lieu à aucune recommandation, auquel cas la procédure peut être immédiatement poursuivie pour adopter les différents statuts. L'établissement expérimental se transformera alors en grand établissement.

L'évaluation vise à apporter la preuve que la gouvernance de l'EPE depuis sa création est efficiente. Elle vise à mesurer les impacts significatifs obtenus par l'EPE depuis sa création, et à mesurer le degré d'intégration effectif des établissements dans les programmes de recherche et de formation. Dans ce cadre, les *Graduate school* ont joué un rôle fondateur et structurant depuis trois ans, ce qui est également vrai pour l'Ecole universitaire premier cycle. Ces éléments ne signifient pas que le fonctionnement ne doit pas être amélioré. Il est nécessaire d'étudier la façon dont les textes sont appliqués et comment il est possible d'améliorer ce fonctionnement.

Un travail a été mis en place à ce titre par le Conseil d'Administration de Paris-Saclay au mois de juillet 2023, porté par un groupe de travail. Il s'est réuni tous les quinze jours depuis le mois de septembre 2023. Son travail s'est conclu le 7 décembre 2023. Quatre réunions seront organisées au cours du mois de janvier 2023, auxquelles des représentants de l'Université d'Évry assisteront.

Suite à l'évaluation, la pérennisation des statuts sera demandée. On considère que l'établissement expérimental a rempli son rôle. Les trois années passées ont été concluantes, et le HCERES communiquera sur d'éventuels points à améliorer. Il ne peut pas y avoir de modifications substantielles des statuts, car sinon l'établissement ne s'inscrirait pas dans une continuité. En effet, pour modifier substantiellement les statuts, il serait nécessaire d'entrer dans une autre phase qui serait une nouvelle expérimentation d'une période minimale de deux ans.

En ce sens, plusieurs suites se présentent à l'établissement, à savoir sa pérennisation accordée par le HCERES, ou la poursuite de l'expérimentation pour plusieurs mois, voire années en fonction des recommandations, ou l'arrêt de l'expérimentation en tant que telle par décret, permettant l'adoption des statuts et la transformation de l'établissement en grand établissement. L'Université de Paris-Saclay s'est prononcée le 4 juillet 2023 à ce titre, tandis que l'Université d'Évry s'est prononcée en juin 2023, pour saisir le HCERES.

Le dépôt de la saisine devant le HCERES, initialement prévu début décembre, a été repoussé au mois de janvier 2024 en raison du travail exigé pour ce faire. La lettre est prête à ce jour. Le retour de l'HCERES sera donc reçu aux alentours du mois de juin 2024, et l'établissement pourra donc finaliser ses statuts à cette période, aussi bien ceux d'Évry, que de Versailles ou de Paris-Saclay. La convention d'intégration complètera les statuts sur certains aspects, comme les éléments financiers. Le HCERES se prononcera sur un rapport d'autoévaluation.

Le groupe de travail a été satisfaisant à ce titre et s'est organisé dans une écoute cordiale. Le passage à un grand établissement sera un bien commun qui rendra l'établissement plus fort et permettra d'avoir un champ des possibles, qui n'était pas envisageable par le passé. En outre, le dossier d'autoévaluation est composé d'un rapport d'autoévaluation. Des annexes interviendront également pour mettre en

évidence certains aspects, sur les apports qu'ont pu avoir les universités Évry et Versailles, mais également sur les établissements composants pour montrer l'articulation actuelle.

Les projets de statut de l'Université Paris-Saclay seront ajoutés à ce rapport, avec des modifications *a minima* entrant dans une évolution non substantielle, ainsi que ceux de l'Université Paris-Saclay Évry et Paris-Saclay Versailles.

Tous ces éléments seront envoyés prochainement. L'étape à venir, prévue pour le 5 et le 6 mars 2024, considère la visite du comité HCERES pour l'ensemble de l'Université Paris-Saclay. Le HCERES visitera l'établissement pour ses laboratoires et ses formations au cours du deuxième semestre de l'année 2024, voire au premier semestre 2025. Si le HCERES est positif à la transformation de l'établissement, l'ensemble des statuts sera voté à l'automne 2024. Il s'agira de répondre à la réalité de l'établissement, construite ces dernières années, ainsi que de réaffirmer l'ambition du projet à travers le préambule et le caractère unique de l'ensemble constitué.

Il s'agit également de respecter le cadre réglementaire existant. Il est normal que les règles soient respectées au même titre que l'ensemble des autres établissements. Ensuite, deux décrets seront formalisés, le premier concernant les statuts de Paris-Saclay, le second la convention d'intégration. Différents textes contribueront à la transformation de l'établissement public expérimental de l'Université Paris-Saclay vers un grand établissement.

Estelle IACONA remercie le groupe de travail qui a contribué à l'ensemble de l'écriture du RAE depuis le début du mois de septembre 2023. Tous les membres ont été présents à chaque séance et des travaux ont été réalisés entre les séances. Comme tous les établissements étaient représentés, le groupe de travail présentait une belle diversité, qui a permis d'avancer sur le RAE de manière constructive et complémentaire. Toutefois, entre le 12 décembre 2023 et l'été 2024, ces statuts peuvent encore évoluer de façon non substantielle. Toute évolution devra être expliquée à l'HERS.

De plus, le RAE répond à un référentiel défini par le HCERES, qui est le même pour tous les EPE. Il ne peut pas refléter l'ensemble du bilan qu'on pourrait imaginer sur tout ce qui pourrait être dit de l'Université Paris-Saclay. Un certain nombre de questions est adressé, qui permet à l'HERS d'affirmer que l'établissement est stable dans sa gouvernance et son pilotage, ce qui ne veut pas dire qu'on n'a rien à faire à l'intérieur de l'établissement, puisque des éléments, tenant à l'organisation et à l'évolution des formations, peuvent intervenir. Si l'établissement est intégré, le HCERES doit regarder si l'établissement est toujours au degré qu'il occupait à sa création.

De plus, et au-delà des objectifs fixés en 2020, en dressant le bilan, plusieurs pistes d'amélioration ont été recensées. Elles n'empêchent pas l'établissement d'être stable selon ce qui a été susmentionné. Toutefois, elles nécessiteront d'être travaillées à court, moyen et long terme.

Saïd MAMMAR remarque que l'histoire se répète. Jusqu'à 2022, il était question d'un modèle à inventer, qui rentrait en collision avec le cadrage de la sortie de la communication d'un grand établissement, qui nécessite une stabilité de fonctionnement. Il a été question de plusieurs benchmarking à ce titre, avec d'autres universités notamment. La DGSI elle-même travaillait sur ce modèle. Aujourd'hui, lorsqu'on voit la référence à l'article 718, il s'agit simplement que les EPSCP puissent conclure des opérations entre eux ou avec d'autres établissements.

À ce titre, il y aura certes un grand établissement autour de l'Université Paris-Saclay, mais la convention d'association ne concernera qu'Évry et Versailles. Il s'interroge ensuite sur ce que la DGSI a produit comme écrits autres que ceux présentés en séance.

Vincent BOUHIER indique que la particularité du grand établissement en construction est qu'il rassemblerait trois universités, ce qui n'a pas d'équivalent par rapport à ce qui est proposé ailleurs en France. De plus, un modèle qui n'existe pas en tant que tel a été posé. Une convention annexe sera formalisée, qui contiendra les liens particuliers, comme les liens financiers, qui ne figurent pas au sein des statuts. Ce travail s'inscrit dans une logique d'intégration.

Estelle IACONA souligne que, par le passé, une association était envisagée. Par ailleurs, lorsque les *Graduate Schools* ont été créées, l'établissement a mis en exergue son spectre académique. Ce projet a été mené à l'échelle des établissements. D'année en année, un travail autour de l'intégration a été réalisé

à ce titre. Les statuts se répondront et s'adossent, puisqu'ils sont positionnés sur l'ensemble des actions intégrées.

Yannick SAINTIGNY indique que, s'il se réfère à ce qu'a présenté Madame la Ministre lors de la séance inaugurale du mois de septembre 2023 du futur maillage des grands organismes de recherche et des universités, le grand établissement aura une position unique en France. À ce titre, il demande comment cette situation sera perçue et comment l'établissement pourra en profiter pour en ressortir plus fort et plus efficace, car il pourrait être perçu comme un phare dans le paysage français.

Estelle IACONA indique que cette question présente un sujet pour le Conseil Académique et pour le Conseil d'Administration. À ce titre, effectivement, l'Université Paris-Saclay a un rôle spécifique en France et en Europe, ne serait-ce que par sa construction, comme le poids de ses organismes de recherche, qui sont nombreux et diversifiés. La ministre a indiqué que les universités doivent être des chefs de file sur leur territoire et leur site. Ces rôles sont différents d'une université à une autre en raison des paysages, qui diffèrent également.

Un travail doit être mené avec les ONR afin d'asseoir la position qu'ils devront et voudront occuper à cinq ans. Ce travail est déjà en réflexion, soulevant des pistes notamment sur la vitesse avec laquelle ce sujet sera pris par l'Université et la manière avec laquelle il sera traité. Une fois que l'évaluation de l'EPE sera finalisée, il sera nécessaire de travailler le contrat quinquennal prochain 2026-2030 dans le cadre de la réflexion susmentionnée et celui voulu par le Président de la République.

Yannick SAINTIGNY indique que, en ce sens, l'Université Paris-Saclay aura un poids au niveau européen. De vraies discussions démarreront à cette échelle européenne très prochainement, et c'est le moment que nous construisions notre bureau Europe. Nous désespérons de voir que certaines universités américaines ont un bureau Europe plus important que celui de certaines de nos universités.

Estelle IACONA indique qu'un bureau Europe a été rassemblé à l'échelle de la France. L'université d'Évry est membre de la LERU, rassemblant les universités intensives en recherche. Les représentants de cette ligue se rassemblent tous les six mois pour discuter des missions et des messages à faire passer sur la recherche et la façon avec laquelle les talents de demain seront formés. Ces travaux rassemblent plusieurs degrés.

Yannick SAINTIGNY pointe l'absolue nécessité de la liberté de recherche académique.

Estelle IACONA le confirme et précise que cette liberté académique doit être défendue et promulguée au-delà des frontières françaises, voire européennes.

Vincent BOUHIER indique qu'il faut continuer de construire les projets en cours, en travaillant sur la complémentarité des sites et la capacité des laboratoires à se retrouver et à nourrir des projets communs. De plus, l'Université d'Évry reste en dialogue avec ces différents acteurs à ce titre, pour favoriser cette émulation. Ce modèle doit être poursuivi.

Estelle IACONA précise toutefois que la problématique tenant à la disponibilité des collègues doit être travaillée à ce jour. Certes, l'Université souhaite recevoir plus de projets européens, mais n'a pas nécessairement les chercheurs à disposition pour y travailler. Il faut trouver comment libérer du temps à ces chercheurs, notamment des questions administratives.

Saïd MAMMAR ajoute qu'il est nécessaire d'optimiser les *Graduate Schools* également.

Vincent BOUHIER acquiesce, en précisant que certaines *Graduate Schools* ont atteint un degré de maturité très abouti, bien que d'autres soient restées plus timides dans leurs actions. Il existe une ambition collective pour faire évoluer ces *Graduate Schools*.

Michel GUILLARD s'enquiert de la reconnaissance des laboratoires par Paris-Saclay et n'a pas reçu de réponses claires sur cette question, précédemment posée.

Estelle IACONA indique que l'ensemble des laboratoires Paris-Saclay doivent être sous tutelle conjointe pour faire partie d'un collectif et contribuer de manière égale à la science du collectif.

Vincent BOUHIER précise y être favorable, bien que l'ensemble des directeurs de laboratoire soient plus mitigés face à cette proposition. En effet, certains directeurs de laboratoires ont peur qu'une tutelle supplémentaire alourdisse la dimension administrative, déjà très présente. Ils doivent donc être rassurés à ce titre, puisqu'il s'agira davantage de renforcer la visibilité et l'aspect collectif du travail. Un consensus doit être rassemblé pour franchir le pas.

Michel GUILLARD remarque que le travail de simplification administrative n'a pas été suffisamment fait au cours de ces cinq dernières années alors qu'il s'agit pourtant d'un point crucial.

Vincent BOUHIER souligne que les enseignants-chercheurs ont été les premiers demandeurs de normes, et non l'administration.

Estelle IACONA ajoute que le moindre sujet de simplification doit être pris dans sa totalité. Avant de faire évoluer le moindre process, il est nécessaire d'étudier si cette simplification résoudra les problématiques au niveau global.

1.2. Présentation du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) (*pour information)*

Vincent BOUHIER introduit le point, en indiquant que depuis le mois d'octobre 2023, l'Université d'Évry est en collaboration étroite avec le rectorat, qui se poursuivra dans les prochains jours et prochaines semaines.

Isabelle DERUMEZ présente le Contrat d'objectifs, de moyens et de performance. Elle remercie notamment les collaborateurs ayant participé à son élaboration. Le COMP s'inscrit dans la continuité du dialogue stratégique de performance, signé en septembre/octobre 2023, pour lequel 568.000 euros ont été obtenus pour un certain nombre de projets. Il s'agit d'un contrat avec le ministère d'une durée de trois ans, dont le montant représente 0,8% de la charge de son service public définitif de 2022. À ce titre, il est possible de demander jusqu'à 1,8 million d'euros entre 2024-2026.

Le COMP permet de définir la signature d'établissement et de définir l'orientation stratégique de l'université, en l'inscrivant dans le périmètre Paris-Saclay. Le COMP impose également un cadrage, et de répondre à cinq objectifs de politiques publiques avec un certain nombre d'indicateurs pour chacun de ces objectifs. Il se distingue du contrat quinquennal, signé en commun à l'échelle de l'université Paris-Saclay.

La construction du COMP s'est articulée avec le contrat de site de Paris-Saclay. À ce titre, un objectif, considérant le renforcement de la participation, du lien avec le pilier de la stratégie COMP de Saclay sur l'innovation, a été ajouté. Le COMP consolidera un certain nombre de politiques publiques prioritaires et accompagnera la signature établissement. Il accélèrera la transformation de l'offre de formation pour mieux répondre aux besoins, en particulier sur les métiers en tension et métiers d'avenir. Il s'inscrit dans la continuité du dialogue stratégique de performance.

En outre, le COMP repose sur une signature établissement, construite autour d'un pilier historique, celui de la génomique, ainsi que d'un pilier en développement, concernant l'innovation pour une industrie durable et responsable. Cette signature établissement est portée par un certain nombre d'éléments, comme la chaire industrielle, la création d'un IAE, d'un AMI/CMA, et d'une SASU et d'un pôle Santé transversal, orienté sur la bioproduction, la robotique, et le numérique.

Le premier objectif concerne la formation, et notamment celui de répondre à la demande territoriale, nationale et internationale sur les métiers en tension et sur les métiers d'avenir. Cet objectif se décline en actions de sous-objectifs, comme développer un pôle d'innovation sur la santé, ou d'appuyer le développement des masters en lien avec l'industrie du futur, centré sur l'humain, ou encore la création d'un IAE avec une convergence importante, puisque le projet est porté par les universités de Versailles, de Saclay et d'Évry puis soutenu par le réseau des IAE.

Le deuxième objectif vise à développer une recherche transversale de dimension internationale pour soutenir la transition vers une industrie durable et responsable. Il a pour premier sous-objectif la création d'une chaire industrielle ANR, notamment. Comme deuxième sous-objectif, il s'agira d'appuyer la bioproduction, la santé numérique et les médicaments innovants pour soutenir un biocluster et aider à la recherche dans ce domaine.

De plus, un autre objectif vise à valoriser la recherche autour de l'innovation, avec la création, notamment, d'une cellule de soutien d'accompagnement à la valorisation. L'Université souhaite également soutenir le développement international de sa recherche, avec un renforcement des coopérations internationales notamment.

Le troisième objectif s'intéresse à la transition écologique et au développement soutenable. Un travail sur l'élaboration du schéma directeur du développement durable et RSE, ainsi que sur le renforcement des actions déjà engagées sera mené à ce titre. De plus, il s'agira d'intégrer des modules dans l'offre de formation, en s'appuyant sur des ressources disponibles. L'amélioration des usages et des bonnes pratiques en manière d'occupation des espaces sera également pensée dans le cadre de cet objectif. La mobilité inter-bâtiment au sein de la ville sera également en réflexion, ainsi que la poursuite des actions sur la sobriété énergétique.

Le quatrième objectif concerne le bien-être et la réussite étudiante. Un certain nombre d'actions ont déjà été engagées dans ce cadre. Un renfort de ces actions sera préconisé, en installant des lieux dédiés à la socialisation étudiante. De plus, il est nécessaire de s'assurer de la réussite étudiante en identifiant les décrochages notamment. L'Université d'Évry souhaite également développer un parrainage entre étudiants afin d'assurer cette réussite. Dans le cadre de cet objectif, l'université souhaite également développer les capacités individuelles à comprendre et à agir sur son environnement au niveau des étudiants, par un certain nombre d'actions.

Le cinquième objectif vise à améliorer le pilotage et mieux suivre les objectifs susmentionnés et le déploiement des ressources dans le cadre de la signature établissement. Ce pilotage s'articulera avec tous les travaux réalisés sur l'amélioration du pilotage, aussi bien au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel. Pour pouvoir, à l'échelle de l'Université, renforcer et atteindre un seuil de maturité qui sera demandé au niveau de Saclay. Il s'agira de renforcer le contrôle de gestion au sein de l'université avec l'amélioration de l'analyse et du suivi de la réalisation des objectifs stratégiques et économiques, ainsi que l'amélioration du déploiement des ressources. Il s'agira également de renforcer les outils permettant d'améliorer le pilotage. Des vrilles complémentaires seront déployées sur les systèmes d'information du patrimoine et de la recherche, afin de mieux exploiter l'ensemble des données observées et les réunir au sein d'un seul système d'information.

Le sixième objectif concerne la signature établissement, qui s'appuie sur des objets déjà présentés, à savoir la chaire industrielle, la création de l'IAE, l'AMI/CMA, l'industrie du futur et la création d'une SASU pour porter des activités que nous ne pouvons développer à ce jour au niveau du centre industriel.

Mélissa DEROUCK demande quelles filières sont concernées par le basculement des filières FI vers FA.

Vincent BOUHIER répond que les métiers en tension et les métiers d'avenir doivent aboutir à une meilleure professionnalisation et à de meilleures compétences. La FA joue un rôle non négligeable à ce titre. Ce point sera toutefois construit avec les responsables des composantes et les directeurs de formation, en sachant que plusieurs pistes d'amélioration ont d'ores et déjà été identifiées. Les transformations FI en FA seront accompagnées par les établissements. Plus généralement, une réflexion doit être engagée autour de la formation, indépendamment du COMP.

Mélissa DEROUCK ajoute une question concernant le quatrième objectif, considérant la mention « DSP ».

Vincent BOUHIER indique qu'il s'agit du dialogue stratégique de performance.

Mélissa DEROUCK souligne que ce quatrième objectif qui indique que dans la continuité du DSP et en lien avec le COMP et l'Université Paris-Saclay, l'objectif est de porter le développement du Schéma directeur de la vie étudiante avec les services, les acteurs du territoire et la gouvernance étudiante. Elle s'interroge sur ce qui compose cette gouvernance étudiante.

Vincent BOUHIER précise que la gouvernance étudiante concerne les VPE. Deux VP sont nommés, à savoir un VP étudiant CA et un VP étudiant CAC.

Mélissa DEROUCK trouve qu'il est positif d'inclure les VPE au développement du schéma directeur de la vie étudiante, document de travail, sauf que ce n'est tout à fait exact dans les faits. Elle explique qu'en

l'état les VP sont consultés à titre accessoire. Elle demande si des discussions seront enclenchées avec les VPE et les élus étudiants comme le sous-entends le COMP.

Vincent BOUHIER indique que des discussions ont d'ores et déjà été entamées. L'université continue de développer un certain nombre de points avec les élus étudiants sur le SDVE. La place des associations et des espaces sera notamment étudiée au mois d'août 2024. Il s'agira de coconstruire une meilleure place des associations et des espaces, et d'accompagner le tutorat sur un certain nombre d'éléments. Un travail est en cours notamment avec les associations de la ville.

Mélissa DEROUCK souhaite revenir sur le projet des recycleries, elle explique avoir participé, avec l'épicerie solidaire étudiante, à une réunion avec le collectif Agir Ensemble sur le sujet. Elle trouve que l'exemple est approprié car la participation des étudiants s'est arrêtée là sur demande de l'une des institution membre pour « évitez que les étudiants soient déçus » par l'avancement du projet. Attention, qui bien qu'aimable, laisse aux étudiants une nouvelle impressions d'infantilisation vis à vis de leur exclusion des projets qui pourtant les concernent plus directement, ce qui est fortement déplorable car les étudiants ont le sentiment d'être alors juste consulté après que les discussions de développement aient eu lieu.

Vincent BOUHIER précise qu'une réflexion est toujours en cours concernant les recycleries étudiantes, notamment sur le lieu qui sera privilégié à cet effet. Les étudiants seront associés sur les modalités de fonctionnement de la recyclerie. Il s'engage à ce que la recyclerie voie le jour.

Michel GUILLARD fait part de sa perplexité face à l'intégration d'une SASU pour l'université.

Vincent BOUHIER indique que l'Université peut être actionnaire d'une SASU.

Michel GUILLARD trouve que de nombreux points abordés devraient être en collaboration avec Paris-Saclay. Il s'interroge sur les IAE de Paris-Saclay.

Isabelle DERUMEZ précise que le schéma retenu concerne trois instituts différents, car les IEA demandent que les structures qui portent les formations, labellisés IAE, soient des instituts. En ce sens, un IAE chapeau réunirait les trois instituts qui seront créés au sein de chacune des universités, l'objectif étant de réunir une fédération d'instituts.

Michel GUILLARD demande s'il n'est pas possible d'uniquement instaurer un seul IAE à Paris-Saclay.

Isabelle DERUMEZ indique qu'il ne s'agit pas du choix pris dans le cadre du COMP. La fédération des instituts est préférable.

Vincent BOUHIER ajoute que l'Université de Versailles a déjà un IAE. L'ajout d'IAE sur les autres sites permettrait d'obtenir un maillage qui répond aujourd'hui à la demande des étudiants. De plus, ce maillage permettra aux étudiants d'accéder à des formations estampillées haute qualité sur le campus d'Évry notamment.

Michel GUILLARD pointe qu'il serait plus efficient d'avoir un IAE au niveau de Paris-Saclay, répandu ensuite au sein des trois sites.

Vincent BOUHIER indique que les différentes opportunités ont été étudiées. Le réseau IAE décide de son organisation et de son maillage. Après étude des différentes hypothèses, ce réseau a conclu que ce qui permettait d'assurer l'autonomie des IAE sur le site est la solution présentée en séance. Le réseau IAE dépend de la personnalité juridique des établissements.

Isabelle DERUMEZ souligne que la réflexion sur l'IAE fait suite à des interrogations issues du fait que les écoles de commerce environnantes drainaient un certain nombre d'étudiants de l'université d'Évry. De plus, le réseau des IAE est reconnu au niveau national et international. Il s'agit d'un élément important pour l'université d'Évry et celle de Saclay. Le format trois instituts a été privilégié, en raison du fait que trois entités juridiques indépendantes sont observées sur le territoire.

Il est nécessaire que les formations des IAE se placent sous la tutelle d'un institut L 713-9 du Code de l'éducation. Il n'est pas possible d'entrer dans le réseau des IAE sinon. L'IAE a donc proposé une

alternative, considérant la création d'une fédération, qui aurait le même mode de fonctionnement qu'un IAE. Cette fédération réunirait des membres de chacune des trois universités, pour un travail collégial.

Michel GUILLARD ne comprend pas pourquoi la fédération des IAE s'opposerait à un IAE porté par Paris-Saclay, puisque toutes les formations en question sont à Paris-Saclay.

Isabelle DERUMEZ souligne que le réseau des IAE ne s'y oppose pas. Il dit que pour le format juridique de l'IAE, il faut que chacune des trois universités garantisse que les formations rentrent dans un article 7139.

Michel GUILLARD précise que ce point s'oppose au rayonnement de Paris-Saclay. Il ne comprend pas pourquoi trois petites IAE seraient mieux qu'un grand IAE au niveau de Paris-Saclay, d'autant plus si les arguments avancés tiennent de l'autonomie. En effet, le grand établissement sera en capacité de promouvoir cette autonomie.

Vincent BOUHIER demande alors si un seul IUT devrait être créé, en sachant que la création d'un seul IUT sur trois départements n'est pas viable. Plus on éloigne le centre de contrôle, moins le contrôle est opérant. À ce titre, et si on veut conserver à terme un IAE, il faut être en mesure d'avoir les moyens de remplir les conditions de qualité. Le suivi des étudiants pourrait être impacté par la décentralisation des formations. Il faut pouvoir contrôler les critères de qualité, et celui qui les contrôle doit être au plus près du lieu où s'exercent les formations.

Michel GUILLARD l'infirme. Le suivi doit être assuré du moment où un rattachement à Paris-Saclay est fait.

Isabelle DERUMEZ précise que des engagements doivent être pris, entre la formation et la recherche notamment. Un cadre en matière d'encadrement de la formation par les enseignements chercheurs et par les vacataires a été imposé également. D'autres cadres ont été imposés, sur l'introduction de la RSE, ou du nombre de modules enseignés en anglais par exemple. À ce titre, le fait d'entrer en IAE ne sera pas neutre pour les masters.

En outre, il n'est pas interdit par le réseau des IAE d'avoir des économistes ou d'autres enseignants-chercheurs à l'intérieur du réseau de ces formations. Il n'est pas non plus interdit d'accueillir d'autres représentants économistes d'autres filières dans le conseil des IAE. La seule condition à remplir est que le directeur de l'IAE doit être un gestionnaire, et il doit y avoir une majorité de gestionnaires à l'intérieur du conseil des IAE. La structure 7139 est importante pour pouvoir entrer dans la dynamique de la labellisation IAE. Elle doit être construite par chacune des universités, en raison de degrés de maturité différents.

Il peut toutefois être envisagé que d'ici quelques années, un seul institut soit visible sur le périmètre. En revanche, à ce jour, il est nécessaire de travailler en collaboration sur la fédération d'IAE, rassemblant un IAE Paris-Saclay, décliné en l'IAE Paris-Saclay Versailles, Paris-Saclay Évry et Paris-Saclay Sceaux.

Vincent BOUHIER ajoute que toutes les actions n'ont pas vocation à être financées par le COMP, mais certaines actions sont déjà très largement entamées. D'autres actions sont menées indépendamment, comme celles sur le guichet unique qui continuera d'être amélioré. En outre, plusieurs rencontres ont été menées à l'IUT concernant le COMP, et ce dès le mois d'octobre 2023, de manière à discuter et à prendre en considération les améliorations éventuelles. L'objectif est d'attirer les étudiants sur les filières d'avenir, en tension, à ce jour, car le volume de candidature est insuffisant pour accueillir des cohortes complètes.

De plus, un travail est déjà en cours sur l'industrie du futur et l'innovation industrielle. Certains aspects de ces travaux souffrent toutefois d'un manque de visibilité à ce jour. Il s'agira de mettre en lumière ces aspects différemment. Il ne s'agira pas d'une révolution, mais d'un accompagnement et d'une structuration d'éléments déjà présents. En ce sens, l'établissement d'une chaire industrielle participera à mettre en lumière ces aspects et activités, ce qui n'empêchera pas de mettre en place d'autres chaires industrielles sur d'autres thématiques à l'avenir.

Saïd MAMMAR indique que le domaine est relativement jeune. Il demeure important d'être accompagné à ce titre par le CNRS ou encore le CNR.

Vincent BOUHIER confirme qu'un travail de fond est en cours avec le CNRS notamment, sur l'innovation et sur le domaine de la santé. L'ambition est de garder les différents interlocuteurs et ONR très présents dans les laboratoires et d'étendre le maillage. Le dialogue est fluide entre les différents interlocuteurs à ce titre. En outre, la SASU n'empêche pas l'ouverture d'autres prestations.

Jean DE BEIR remarque qu'il serait opportun que la composante du département de gestion AES soumette ces questions à l'ordre du jour du Conseil de surveillance, proposées par l'instance intéressée de manière à ce que les membres en soient informés. Différents éléments doivent être pris en compte, comme le démarrage de l'IAE en fin de licence ou au début du master, qui ont des impacts sur l'organisation, ou sur l'accréditation de la mention de licence d'économie. L'UFR reste une institution inscrite dans la loi. Il est dommage de passer d'une instance à une autre et de voir que l'UFR n'est pas prise en compte.

Isabelle DERUMEZ confirme en effet que le point a été introduit à l'ordre du jour de l'UFR. Il sera nécessaire d'en discuter plus en profondeur afin de définir ce qui peut être fait. Il n'est pas possible de se désengager au niveau des licences à ce jour.

Jean DE BEIR précise que la problématique n'a pas été soulevée en bureau de l'UFR. Cette question mériterait toutefois la mise en place d'un bureau dédié.

Vincent BOUHIER indique que le débat actuel ne porte pas sur la création de l'IAE, mais sur le COMP et sa philosophie. La question de la création de l'IAE sera portée à l'ordre du jour ultérieurement. Il s'agit seulement d'un élément du COMP. De plus, l'IAE n'est pas décidée et fera l'objet de discussions afin de déterminer son périmètre. Le dialogue ne fait que commencer. De plus, la méthodologie prise par la gouvernance privilégie qu'un point soit posé et discuté autant de fois que nécessaire, avant de le voter.

Jean DE BEIR souligne toutefois les impacts que peut avoir un projet, et qu'il est important de mentionner en séance.

Vincent BOUHIER en a conscience et précise que le travail se poursuivra.

Emmanuelle RZEPKA tient à remercier les équipes qui ont travaillé sur le COMP. Elle confirme les propos du Président, et souligne que le ministère et le rectorat demandent un travail de synthèse.

Vincent BOUHIER ajoute que, par ailleurs, un dossier sera déposé au rectorat le 8 janvier 2024 concernant le COMP. La procédure n'est donc pas terminée, puisqu'un second dialogue sera ensuite entamé, qui amènera à des modifications. Ces discussions s'étaleront jusqu'à avril 2024. En outre, le COMP a été présenté à l'ensemble des directeurs de département le vendredi 8 décembre 2023. Les directeurs d'unité de recherche seront reçus pour discuter de la chaire industrielle le 13 décembre 2023.

Olivier AYAZPOOR revient sur les lieux à l'étude pour les associations étudiantes. Il semblerait qu'un autre lieu que celui envisagé par l'Université ait fait l'objet d'une demande des étudiants.

Vincent BOUHIER indique ne pas s'être opposé à la recherche des étudiants d'un tiers lieu, ce qui n'empêche pas les recherches de l'Université d'un lieu au sein duquel les associations pourraient déplacer leurs activités. Ces deux points sont complémentaires. Un lieu au sein de l'université ne serait pas soumis au versement d'un loyer. L'aménagement sera laissé à la charge des associations étudiantes.

Abdoul BA revient sur le troisième objectif, sur la transition écologique. Il s'agit d'une ambition très forte à soutenir, mais qui doit encore bénéficier de réflexions pour l'atteindre. Une équipe pourrait être créée pour porter les ambitions et les réponses aux questions sociétales notamment. Il faut aussi soutenir les formations qui s'inscrivent dans cette thématique. Il faut une approche plus disciplinaire. En outre, les questions attenantes à la mobilité sont de la responsabilité de l'université, mais surtout du territoire. Il s'enquiert donc de la réalité de la politique de mobilité, notamment pour fluidifier et assurer le trafic entre les sites.

Vincent BOUHIER précise qu'un travail a été fait sur la mobilité depuis plusieurs mois, en lien avec les collectivités territoriales. Un plan de mobilité est développé à ce jour par le territoire. De plus, une problématique particulière se pose, concernant le déplacement entre plusieurs sites décentrés. À ce titre, des réflexions sont en cours pour assurer une mobilité qui ne dépendra pas nécessairement des collectivités territoriales. Des vélos pourraient être mis à disposition pour permettre ces déplacements.

Ce travail sera présenté ultérieurement. En outre, le COMP ne favorise pas des demandes d'investissements immobiliers.

Saïd MAMMAR s'enquiert du RSU.

Christophe DOMINGUES répond que le bilan social RSU 2022 a été présenté aux instances et sera voté au CSA de janvier 2024. Il sera publié ensuite. D'ici juin 2024, le bilan social RSU 2023 sera présenté.

1.3. Point d'étape sur le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (*pour information*)

Aurélia CARRE DE LUSANCAY présente le schéma pluriannuel de stratégie immobilière. Elle fait mention de tous les collaborateurs ayant participé à la formalisation de ce schéma et remercie la direction des services immobiliers, entre autres. La fiche identité est un bâti d'un peu plus de 182.000 m² au total. Le campus est en cœur de ville avec des sites distants, et rassemble des bâtiments mixtes, de formation, de recherche et d'administration. Des installations sportives sont également remarquées.

La conduite de projet considère un programme long, qui contient à la fois le bilan du précédent schéma pluriannuel, qui établit une cohérence entre la demande au titre du contrat de plan et sa région du schéma directeur d'Île-de-France et d'inscrire l'université dans une stratégie globale. À ce titre, la conduite de projet a été menée. Un travail en interne a servi à produire un certain nombre d'éléments permettant une stratégie d'avenir. Plus de 270 indicateurs ministériels devaient être complétés à cet égard.

Le document permet donc de s'adresser aux tutelles, comme la préfecture de région, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou la direction immobilière de l'État. Un pré-projet a été envoyé à ces tutelles susmentionnées, permettant de juger de la qualité du travail mené. À ce stade, le travail a été jugé suffisamment abouti pour être envoyé officiellement. En ce sens, un délai de cinq mois sera observé après envoi de ce dossier avant de savoir si le schéma pluriannuel de stratégie immobilière sera adopté. Le vote formel de cette stratégie se tiendra ultérieurement à ce titre.

Derrière les différents axes de la stratégie antérieurement présentée, un certain nombre d'actions ont été envisagées. La programmation est très ambitieuse, avec plus de 120 millions d'euros de stratégie sur les années à venir, dont le budget est partiellement financé grâce au concours de l'État et des collectivités à plus de 70 millions d'euros. Le budget de l'université comportera notamment 20 millions d'euros. Les ressources humaines permettent d'envisager à ce stade la capacité à porter l'ensemble des projets.

Les enjeux inscrits dans le schéma patrimonial concernent notamment le plan de relance de la sobriété énergétique. La Direction des services immobiliers a eu la possibilité de soumettre un certain nombre de propositions. Un plan de financement a permis d'obtenir des crédits pour travailler à la sobriété énergétique. L'Université a notamment l'ambition de terminer les dossiers en cours prochainement, comme le bâtiment des sciences à Maupertuis. Un certain nombre d'opérations d'envergure a été programmé. En outre, le SPSI est suffisamment abouti pour répondre aux critères d'éligibilité des appels à projets concernant la transition énergétique.

Suite à ce SPSI, un groupe de réflexion sera mis en place avec des indicateurs permettant de pouvoir porter cette stratégie, l'adapter et la reprogrammer si besoin était. De plus, la nouvelle doctrine d'occupation des locaux de l'État permettra de transformer les espaces. Cette discussion sera abordée prochainement.

Saïd MAMMAR s'interroge sur le nombre d'étudiants fréquentant le site.

Vincent BOUHIER indique qu'un certain nombre d'étudiants est reçu sur le site, provenant d'autres universités. En ce sens, le passage avoisine environ 11.300 étudiants par an.

Saïd MAMMAR s'enquiert du basculement du SHS sur le learning center.

Vincent BOUHIER précise que le bâtiment du learning center fait l'objet d'un travail, listant les besoins pour l'établissement du DEX au cours de l'année 2024. Le dépôt de permis de construire se tiendra au cours du premier trimestre de l'année 2025. Le bâtiment est donc en cours de construction, et

l'investissement du conseil départemental a été réaffirmé. Le learning center a vocation à accueillir certaines SHS.

Michel GUILLARD propose d'adopter le terme SSH plutôt que SHS, comme l'a fait l'université Paris-Saclay. Il demande s'il est prévu d'abandonner le site du facteur cheval.

Vincent BOUHIER le confirme. La mixité du bâtiment SHS est appelée à accueillir des laboratoires, et donc des doctorants, dans des locaux dont la qualité n'est pas toujours assurée à ce jour. Il accueillera également des chercheurs. Le format renouvelé du bâtiment permettra d'optimiser ces accueils. En outre, le dépôt du CPER a été fait en lien avec Saclay.

Michel GUILLARD souligne que le fait que ce bâtiment ait été relégué en troisième position n'émanait pas d'une pression de Paris-Saclay.

Vincent BOUHIER ajoute qu'il a été extrêmement compliqué de négocier ce point avec les collectivités territoriales. La proposition initiale comportait une dotation déséquilibrée. Le learning center est la priorité absolue à ce jour.

Abdoul BA indique que d'autres éléments auraient dû être présentés, afin de montrer jusqu'où le projet immobilier pourrait aller, afin de se projeter dans l'avenir. Le COS est une cible qui aurait pu apparaître dans la présentation à ce titre. Il faut améliorer l'offre, notamment en termes d'accueil des collègues étrangers. Un bâtiment pourrait être dédié à cet accueil ainsi que des salles de conférence dédiées pour les colloques.

Vincent BOUHIER indique avoir conscience des besoins susmentionnés, concernant des lieux dédiés aux manifestations scientifiques. Il remercie ensuite Aurélia CARRE DE LUSANCAY pour son travail.

Aurélia CARRE DE LUSANCAY remercie les membres du Conseil d'Administration.

2. Affaires financières

2.1. Approbation du Budget Initial 2024

Isabelle DERUMEZ présente le budget initial 2024, très contraint, qui ne permet pas d'améliorer le résultat de l'année 2024, qui reste déficitaire. Le solde budgétaire est moins important que celui du BR 2023. L'équilibre est difficile à atteindre en raison d'un certain nombre de facteurs influençant le fonctionnement de l'établissement, comme l'inflation, qui ont contraint la masse salariale et le financement des emplois, chroniquement sous-doté. Les missions doivent toutefois se poursuivre, les unités de recherche verront leur budget maintenu. Il s'agira également de développer l'attractivité des formations, des actions seront donc engagées auprès des étudiants à ce titre.

De plus, la vie sur le campus sera renforcée pour attirer de nouveaux étudiants, et l'intégration pleine et entière dans l'Université de Paris-Saclay se poursuivra également, ce qui nécessite des moyens. Une lettre d'orientation budgétaire avait été votée au cours du premier semestre. Un certain nombre de conférences budgétaires ont également été menées, avec les différentes directions et les composantes. Des conférences RH se sont tenues en parallèle. Il a été demandé à tout le monde de faire des efforts sur les investissements lors de ces conférences.

Un certain nombre de priorités a été fixé, à savoir l'exécution du CPER, la réduction des dépenses de fonctionnement et le maintien d'une capacité de recherche, en masse salariale, en investissement et en fonctionnement. Le contexte du BR montre une ambition, considérant de maintenir le cap budgétaire sans amputer la capacité à développer des projets. Il faudra continuer à travailler à ce titre, sur la rationalisation des dépenses, en particulier sur les offres de formation et la consommation énergétique, entre autres. L'Université souhaite également élargir ses sources de financement. La réalisation des schémas directeurs permettra notamment de répondre à des appels à projets.

Cécile CAMPET indique que le solde budgétaire du BI 2024 est négatif à hauteur de 10,9 millions d'euros. Le résultat des recettes prévisionnel s'élèverait à 103 millions d'euros, et des dépenses de 114 millions d'euros. Une partie des opérations pluriannuelles compteront pour 23%, soit 2,4 millions d'euros. Le reste correspondant davantage à l'activité annuelle. Des mesures ont été prises en 2023 pour maîtriser

le schéma d'emplois, repositionné sur le dernier trimestre, qui a notamment impacté les recrutements en 2023. Ces recrutements ont donc été reportés en 2024.

Le budget initial 2024 prévoit une consommation de 997 ETP. La masse salariale pour 2024 observe une variation par rapport à 2023 de 2.089 euros. Des efforts ont été faits pour la diminution des heures supplémentaires et la reconduction de la prime du pouvoir d'achat. Entre 2017 et 2022, les trajectoires de la masse salariale étaient similaires. Toutefois, depuis 2022, la masse salariale présente un décrochage. Elle a en effet augmenté de 5%, mais la subvention liée n'a augmenté que de 2%.

L'évolution des dépenses de fonctionnement considère, pour 2024, 20.000.088 kilos euros. Une diminution est remarquée sur les dépenses contraintes et des travaux fixés au budget initial 2024. Un écart de -636.000 euros est notamment remarqué. En outre, les dépenses contraintes s'élèvent à 7,7 millions d'euros. Des baisses ont notamment été recensées au niveau énergie et gardiennage. Les opérations financées présentent environ 5 millions d'euros, et concernent essentiellement les opérations de recherche. De plus, les projets de stratégie et performance ont été intégrés au budget 2024. En outre, les postes de dépense les plus conséquents concernent l'activité des services centraux, le numérique et les travaux.

Concernant l'évolution des dépenses d'investissement, des opérations ont été prévues au budget initial 2024 pour un montant de 9,1 millions d'euros en CP et 7,7 millions d'euros en Æ. Les opérations PPI en 2024 concerneront essentiellement Maupertuis. En outre, les opérations financées et la stratégie de l'établissement concernent essentiellement les travaux, pour la sécurité, la CVC et la gestion thermique des bâtiments.

L'évolution des recettes pour l'année 2024 a présenté +103 millions d'euros soit une variation par rapport au BR de -12,3 millions d'euros. Les opérations pluriannuelles ont diminué. Les recettes d'apprentissage sont relativement stables par rapport au BR de l'année 2023. De plus, les dépenses pour Rostand, Learning Center et Campus Sport seront entièrement financées en 2024. Le financement de l'opération Maupertuis reste partiel à ce stade.

Par ailleurs, le solde budgétaire a été fixé à -10,9 millions d'euros. Les opérations y seront déduites, de -146.000 euros. La variation de la trésorerie s'élève donc à -11,5 millions d'euros, pour un prélèvement sur la trésorerie de 1,2 million d'euros. Il reste 10,4 millions d'euros de trésorerie disponible. La prévision du résultat comptable de l'année 2024 est de -7,9 millions d'euros. De plus, le fonds de rendement mobilisable est négatif de -2,8 millions d'euros.

Emmanuelle RZEPKA souligne que l'Université fait des efforts sur la maîtrise de ses dépenses, très largement impactés par des facteurs conjoncturels, tels que l'inflation.

Olivier AYAZPOOR demande si l'Université ne risque pas un plan de redressement et une mise sous tutelle.

Vincent BOUHIER indique qu'il s'agit d'un avis réservé. Un certain nombre de mesures est pris pour infléchir la courbe.

Emmanuelle RZEPKA rappelle l'engagement de l'Université à maîtriser ses dépenses. La mise sous tutelle n'est pas encore d'actualité. Il s'agira de voir les résultats de l'année 2023 pour regarder l'application de l'article auquel il est fait référence.

Vincent BOUHIER indique qu'un travail est en cours à ce titre. L'offre de formation est sans doute surdimensionnée par rapport à la capacité que l'Université peut porter.

Michel GUILLARD fait part de son inquiétude sur l'évolution des ETP.

Vincent BOUHIER indique que l'augmentation de l'ETPT date de la campagne de 2022. À ce jour, cette campagne a mis l'Université dans une situation difficile. À ce titre, en 2024, la campagne d'emploi 2024 n'existe qu'à la condition d'un départ effectif à la retraite pour les enseignants-chercheurs notamment. Certains renforts et CDD n'ont pas été renouvelés à ce titre. Cet effort sera poursuivi en 2024 pour maîtriser la masse salariale, qui dépend beaucoup des heures de vacation, entre autres.

Saïd MAMMAR regrette la répartition des charges budgétaires. L'établissement se trouve dans une situation de tension. En outre, +39 ETPT ont été recensés au global par rapport au BR 2023. Un décaissement de 17 millions d'euros à 25 millions d'euros est remarqué sur la recherche, ce qui questionne. De plus, les heures supplémentaires et les vacations observent également 5 millions d'euros. L'Université est entrée dans une ère de surendettement. Par ailleurs, aucune réponse officielle n'a été formulée sur les masters de Paris-Saclay. Il regrette le manque d'interpellation avec le ministère sur les différents aspects mentionnés.

Vincent BOUHIER souligne que l'aspect déficitaire des universités est national. Le rectorat a été interpellé à ce titre, qui a lui-même interpellé le ministère pour demander plus de moyens, au même titre que les hôpitaux, la justice et la police. En outre, la ministre a fait mention qu'il était nécessaire de supprimer un certain nombre de filières, ne répondant plus à des demandes d'étudiants. De plus, les ressources propres ont tendance à diminuer sur l'apprentissage de -3% en moyenne. L'ensemble de la prise en charge a donc été réduit. Il faut préserver l'apprentissage, qui fait l'ADN des filières de l'université à ce jour.

Un certain nombre de mesures ont été prises au mois d'avril 2023 afin d'ajuster le budget qui a été voté en décembre 2022, en regard à l'inflation. Ce qui peut être maîtrisé de date à date sera maîtrisé. En outre, certains ETPT visibles en 2023 ne seront pas reportés en 2024, liés à des prolongations de contrats doctoraux.

Michel GUILLARD souligne que les ETPT non contrôlés sont notamment à l'origine de la mise sous tutelle qu'a connue l'Université par le passé.

Vincent BOUHIER précise que, en réponse à cette situation, l'Université a réduit ses capacités à l'époque, ce qui a créé des difficultés. Aujourd'hui, il faut opter pour des décisions qui sont en conformité avec les intérêts de l'Université, et notamment la prise en compte de tous les aspects humains.

Saïd MAMMAR indique que le discours doit être accompagné d'actes. Des emplois ont été remis là où le besoin n'était pas le plus prégnant.

Vincent BOUHIER l'infirme, en indiquant que la campagne d'emploi a eu lieu avec les composantes pour 2024. Ils n'ont pas été remplacés poste pour poste et ont été positionnés ailleurs, notamment en SHS, ou à l'IUT. La recherche était l'élément central de la réflexion. Les postes ne correspondent pas aux lieux de départs effectifs. En outre, 2024 observera 13 départs en retraite.

Malik MALLEM abonde les propos de Vincent BOUHIER, et souligne avoir présenté à plusieurs reprises des rapports qui alertaient sur l'évolution des ETPT. Ils préconisaient à l'époque d'envisager des non-remplacements des départs. L'exercice 2022 a observé dix créations de postes, dont l'effet est perceptible à ce jour. La gouvernance a défini une nouvelle campagne d'emploi avec une réelle stratégie, considérant d'encourager de nouveaux entrants maîtres de conférences, pour apporter du sang neuf aux comités de recherche. Un repyramidage est également remarqué, car certains postes ont été transformés.

En outre, 2024 sera la première année où l'ensemble des postes vacants ne seront pas remplacés. Comme l'a dit le Président de la République dans son discours, les universités doivent adopter un modèle économique sérieux, puisqu'à terme, les universités doivent aller chercher des compléments budgétaires pour combler les manques. L'université possède de nombreux atouts, mais le manque de temps est la première raison que certaines réalisations ne sont pas menées. En ce sens, du temps doit être dégagé. La gouvernance a intérêt à revoir et à repenser l'offre de formation pour le prochain contrat quinquennal.

Abdoul BA trouve inquiétante cette situation. Le taux d'encadrement n'est pas satisfaisant à ce jour. En ce sens, il est possible de fermer des filières, mais si le taux d'encadrement ne s'améliore pas, la situation elle-même ne sera pas plus positive. Il faut accompagner les étudiants. Il faut défendre le taux d'encadrement auprès du ministère.

Vincent BOUHIER indique que les inscriptions sont insuffisantes par rapport à la proposition de l'offre de formation de l'université. À ce jour, trop de formations s'éloignent des capacités d'accueil qui sont affichées.

Saïd MAMMAR indique que la fermeture des filières n'est pas la seule solution qui pourrait être envisagée.

Vincent BOUHIER précise qu'une mutualisation a été menée de manière coordonnée pour de nombreux départements. Les contraintes de l'offre de formation ont donc été réduites. Des filières ont, en outre, été fermées par manque d'étudiants ou d'encadrement. Il faut examiner là où des faiblesses sont visibles. De plus, le taux de démographie en France diminuera à l'avenir, au même titre que le taux de fréquentation des établissements scolaires publics. Pour y répondre, il faut se renforcer sur les éléments qui constituent la force de l'Université. À ce jour, les dépenses de masses salariales ne correspondent pas à ce que l'Université peut porter.

En outre, le budget porté en séance est prévisionnel. Un travail doit être mené sur la formation, qui doit être soumise à une autocritique positive qui renforcera l'Université. Les réalités doivent être prises en considération. L'IUT doit notamment être accompagné à ce titre, en raison de la baisse du nombre d'étudiants pour certaines filières. Certaines correspondent pourtant à des métiers d'avenir et en tension.

Par ailleurs, des frais différenciés ont été votés en mars 2023. Cette question sera rouverte sur les masters et les diplômes Saclay. Une réunion préalable sera organisée, car les frais différenciés s'imposent à l'ensemble de l'Université. Cette question sera rouverte en février 2024. Parallèlement, la question de l'obtention des visas sera soulevée également.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-3 et R.719-68 ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry, notamment l'article 17 relatif à l'attribution du conseil d'administration ;
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu les documents budgétaires annexés à la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	: 34
Quorum exigé	: 17
Membres présents	: 21
Membres représentés	: 9
Votants	: 30
Pour	: 25
Contre	: 0
Abstention	: 5

VOTE	Pour : 25	Contre : 0	Abstention : 5

Le Conseil d'Administration approuve à la majorité des suffrages exprimés le budget initial 2024.

2.2. Demande d'admissions en non-valeur

Ce point est reporté.

4. Formation et vie étudiante

4.1. Approbation des conditions préalables à l'ouverture de e-candidat

Vincent BOUHIER indique que l'ouverture d'e-candidat pourrait être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration. Ce point vise les étudiants de licence de deuxième et troisième année, ainsi que les DUT de deuxième et troisième année, le DOS deuxième année, les licences professionnelles et masters accréditation Université d'Évry. Ces points sont conformes à l'engagement de principe pris lors du dernier Conseil d'Administration du 21 novembre 2023.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu les statuts de l'Université d'Evry ;
Vu le code de l'éducation.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 30

VOTE	Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 2

Le Conseil d'Administration approuve à la majorité des suffrages exprimés les conditions préalables de l'ouverture de l'outil e-candidat.

6.2. Attendus et critères d'examen des candidatures sur MonMaster et Parcoursup 2024/2025

Bénédicte STURBOIS indique des éléments de paramétrages sont retrouvés tous les ans pour Parcoursup, correspondant aux critères généraux des examens, qui se font par mention. Comme chaque année, il a été demandé aux responsables de formation de confirmer les critères généraux d'examens. Il n'y a pas de changement notable par rapport à l'année 2023 à ce titre. Le seul changement notable concernera la filière STAPS, qui contrairement aux années précédentes, ne suit plus les attendus nationaux. En outre, le projet de formation n'existera plus sous la forme précédemment utilisée. Une lettre de motivation sera demandée aux étudiants en 2024.

Concernant MonMaster, un paramétrage sera également mené avant la fin de la semaine du 11 décembre 2023. Il s'agit d'une plateforme nationale.

Mélissa DEROUCK indique ne pas avoir compris le but du critère « crédibilité des diplômes obtenus » porté pour le master contrôle de gestion et audit organisationnel. Elle demande si cela signifie qu'il existe des diplômes qui ne sont pas « crédibles ».

Vincent BOUHIER note l'apparition de certains documents qui ne sont des diplômes qu'en apparence, délivrés par des officines privées ou publiques. Une étude sera menée à ce titre afin d'apporter une réponse à cette question. Le vote sera mené sous réserve de la modification de cet élément.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu les statuts de l'Université d'Evry ;
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-1, L.612-6 et L.712-3 ;
Vu la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018 ;
Vu les attendus nationaux des formations relevant du dispositif Parcoursup ;
Vu le décret n° 2023-113 du 20 février 2023 relatif à la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master ;
Vu les chapitres VI et VIII des statuts de l'Université ;
Vu les discussions entre l'établissement et le rectorat ;
Vu les avis des Conseils d'UFR ;
Vu les délibérations de la CFVU du 7 décembre 2023.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 27

VOTE	Pour : 24	Contre : 3	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à la majorité des suffrages exprimés les attendus et critères d'examen candidatures sur MonMaster et Parcoursup 2024/2025, sous réserve de la modification susmentionnée.

4.3. Capacités d'accueil des formations sur MonMaster et Parcoursup 2024/2025

Bénédicte STURBOIS indique que les capacités d'accueil pour la plateforme MonMaster, deux données sont demandées aux responsables de formation, à savoir celle correspondant à la capacité totale de la formation et la capacité d'offre limitée, capacité proposée au niveau de la plateforme MonMaster. Les variations réalisées par les responsables de filière mettront en cohérence les inscrits de septembre 2023, pour permettre un réajustement entre la capacité totale et la capacité offerte sur la plateforme.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.
Vu les statuts de l'Université d'Evry;
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-1, L.612-6 et L.712-3 ;
Vu la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2023-113 du 20 février 2023 relatif à la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master ;
Vu les chapitres VI et VIII des statuts de l'Université ;
Vu les discussions entre l'établissement et le rectorat ;
Vu la décision du Bureau du 28 novembre 2023 ;
Vu les avis des Conseils d'UFR ;
Vu les délibérations de la CFVU du 30 novembre 2023.

- **Approbation des capacités d'accueil des formations sur MonMaster 2024/2025**

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 27

VOTE	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 3

Le Conseil d'Administration approuve à la majorité des suffrages exprimés les capacités d'accueil des formations sur MonMaster pour l'année universitaire 2024/2025.

- **Approbation des capacités d'accueil des formations sur Parcoursup 2024/2025**

Bénédicte STURBOIS présente les capacités d'accueil pour Parcoursup pour l'année 2024/2025. Les capacités d'accueil observent peu de variation par rapport à 2023. Une baisse est recensée au niveau du portail mathématique informatique, requise par l'UFR en accord avec le responsable de la formation de 10 places. Par le même UFR, une demande d'augmentation du portail LAS de 10 places a été remarquée également.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 27

VOTE	Pour : 24	Contre : 3	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à la majorité des suffrages exprimés les capacités d'accueil des formations sur Parcoursup pour l'année universitaire 2024/2025.

- **Approbation des capacités d'accueil des formations à l'IUT pour l'année universitaire 2024/2024**

Bénédicte STURBOIS présente les capacités d'accueil des formations à l'IUT pour l'année universitaire 2024/2025. Ces capacités sont identiques à celles de l'année scolaire précédente. Les capacités en FA sont égales à zéro, car ces spécialités sont disponibles uniquement en formation initiale. L'apprentissage s'est également mis en place. Une analyse a été portée sur les documents transmis aux membres.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 27

VOTE	Pour : 25	Contre : 0	Abstention : 2

Le Conseil d'Administration approuve à la majorité des suffrages exprimés les capacités d'accueil des formations à l'IUT pour l'année universitaire 2024/2025.

4.4. Délibération de la sous-commission d'aides sociales du 25 octobre, 14 novembre et 27 novembre 2023

Ce point est reporté.

4.5. Délibération de la sous-commission d'exonération des droits d'inscription du 24 octobre 2023

Ce point est reporté.

4.6. Délibération de la sous-commission d'aides aux projets

Bénédicte STURBOIS introduit la sous-commission d'aides aux projets. Le nombre de projets a augmenté, déposés par les associations étudiantes, ce qui a été très positif. De nouvelles associations apparaissent, et l'Université est très contente de ce dynamisme. En outre, des projets résultent de la collaboration entre plusieurs associations étudiantes. Ainsi, 29 projets ont été déposés après la commission préparatoire.

Différents projets ont été portés à la commission, notamment de l'association Alticiades TCE, qui n'a malheureusement pas pu recevoir un avis favorable. En effet, le fait qu'une notation des étudiants ait été relevée au sein du projet l'a rendu inéligible. En outre, des projets ont été déposés par des associations qui redémarraient, comme Egorob, pour faire connaître la robotique à l'ensemble de la communauté universitaire, ou encore des projets déposés dans le cadre des trophées de la vie étudiante. Le projet de la MAJ a notamment reçu un financement de 1.200 euros à ce titre.

L'association Transversale a également déposé des projets sur des enregistrements de rencontre du master Image et Société, dont la restitution se déroulera sur le campus. Un second projet a été déposé, comportant la réalisation de documentaires en collaboration avec une autre association, les Dragons d'Ouroboros. Le financement demandé a donc été accordé. Un autre projet concernait l'organisation d'une course de voitures télécommandées, qui a reçu un avis favorable sous réserve d'un aspect sécuritaire à étudier.

Un projet a également été proposé par l'association Valhalla, en lien avec le précédent projet. L'association Érudition, en lien avec les formations d'histoire, a proposé un projet de visite de lieux en Île-de-France. Des projets récurrents ont également été proposés. L'ensemble de la commission a donc débloqué un financement de 65.387 euros. Le budget global de ce financement était de 84.051 euros.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

- **L'attribution de subventions aux associations étudiantes**

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne ;
Vu la délibération de la sous-commission d'aides aux projets du 28 novembre 2023.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 27

VOTE	Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'attribution de subventions aux associations étudiantes attribuées dans le cadre de la sous-commission d'aides aux projets du 28 novembre 2023.

- **L'attribution d'aides aux frais de fonctionnement à destination des associations étudiantes**

Bénédicte STURBOIS rappelle qu'un dispositif a été mis en place pour aider les associations étudiantes à supporter leurs frais de fonctionnement. À ce titre, cinq associations ont demandé une aide, qui ont été étudiées. Trois niveaux de financement sont disponibles. Le premier a lieu au moment de la création de l'association, à l'occasion de laquelle une allocation de 300 euros est versée ainsi qu'un ordinateur donné. Le deuxième niveau considère un financement de 500 euros pour les associations qui ne bénéficient pas de local au sein de l'université. Le troisième niveau comporte un financement de 700 euros pour les associations bénéficiant d'un local.

L'ensemble des cinq demandes a été accepté. Un ordinateur a également été donné à l'association Transversale.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne ;
Vu la délibération de la sous-commission d'aides aux projets du 28 novembre 2023.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 27

VOTE	Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'attribution d'aides aux frais de fonctionnement à destination des associations étudiantes attribuées dans le cadre de la sous-commission d'aides aux projets du 28 novembre 2023.

4.7. Délibération de la commission plénière CVEC du 29 novembre 2023

Bénédicte STURBOIS indique que la commission plénière CVEC s'est rassemblée pour étudier les projets des membres du personnel de l'université, des enseignants et/ou des étudiants. Des projets ont donc été analysés. Le second projet devra être retravaillé, proposant une restauration différente, en lien avec des associations étudiantes. Il demande un travail complémentaire. Il a toutefois reçu un financement de 5.000 euros pour permettre à l'association Dragons d'Ouroboros de faire un test grandeur nature dans le cadre de projet, pour le dimensionner pour un prochain appel à projets.

Un autre projet « la Ligne rouge » a reçu un avis défavorable, car le projet incluait des étudiants recevant une notation, le rendant inéligible. Parmi les projets ayant reçu un avis favorable, le premier considérait une sensibilisation au handicap sous toutes ses formes pour une durée d'une semaine. Un autre projet, en lien avec le sport, considère l'organisation d'un week-end au ski. Un projet concernant le festival d'Avignon a également été proposé. Le dernier projet a reçu un financement partiel, car il a été demandé au créateur du projet de rechercher un co-financement des établissements.

Olivier AYAZPOOR s'interroge sur un des projets, en regard notamment aux accords de Grenoble sur le climat.

Bénédicte STURBOIS répond que le projet en question, comportant un voyage au Maroc, a été promulgué par son organisateur pour son aspect culturel et immersif.

Mélissa DEROUCK note un effort fait pour intégrer les étudiants au sein des projets. Elle souhaite que cet effort perdure, afin que les étudiants puissent s'investir pleinement au sein des projets et les mener à leur terme.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne ;
Vu la délibération de la sous-commission plénière CVEC du 29 novembre 2023.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 25

VOTE	Pour : 25	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la délibération de la sous-commission plénière CVEC du 29 novembre 2023.

2. Affaires financières (*suite*)

2.3. Demande de remboursement de frais exceptionnels

Christophe DOMINGUES présente le remboursement d'un choc entre le véhicule d'une étudiante et une barrière automatique à l'IUT. Un remboursement de 1.122 euros a été émis à l'étudiante en octobre 2023, approuvé par une délibération du Conseil d'Administration. La présente demande considère une demande de remboursement de l'assurance, qui a pris en charge les travaux, pour s'acquitter de la facture totale.

Mélissa DEROUCK demande si l'étudiante se porte bien.

Christian DOMINGUES le confirme.

Vincent BOUHIER ajoute que deux barrières ont été retirées sur le parking.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne ;
Vu la délibération CA/DAJI/17.10.2023/22 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2023.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 25

VOTE	Pour : 25	Contre : 0	Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la demande de remboursement de frais exceptionnels.

3. Ressources humaines

3.1. Approbation de l'ajustement du référentiel équivalence horaire

Vincent BOUHIER indique que des ajustements ont été menés sur le référentiel équivalence horaire. Ces ajustements prennent en considération des particularités de l'IUT et de certaines formations.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation, notamment l'alinéa 5 du paragraphe IV de l'article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne ;
Vu l'avis formulé par le Recteur, Chancelier des universités, conformément aux termes du décret n°2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et ay régime financier des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche ;
Vu la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et opérateurs de l'Etat pour 2019, en date du 9 juillet 2018 ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 23 novembre 2023.

VOTE	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 3

Le Conseil d'Administration approuve à la majorité des suffrages exprimés l'ajustement du référentiel équivalence horaire.

3.2. Création de la Commission du référentiel équivalence horaire

Vincent BOUHIER indique que la création d'une Commission du référentiel équivalence horaire permet de déroger exceptionnellement au plafond des 192 heures. Elle est composée du Vice-Président en charge des Ressources humaines, des directeurs d'UFR ou leurs représentants, du directeur de l'IUT ou son représentant, ainsi que de trois enseignants-chercheurs élus au Conseil Académique. Cette commission permet de déroger au référentiel dans certains cas, résultant d'une décision collégiale.

Vincent BOUHIER propose de procéder au vote.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 25

VOTE	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 3

Le Conseil d'Administration approuve à la majorité des suffrages exprimés la création de la commission du référentiel équivalence horaire.

5. Recherche et relation internationales

5.1. Approbation des frais de gestion et gestion des reliquats des contrats de recherche

Ce point est reporté.

6. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été soulevée en séance.

La séance est levée à 13h24.

Vincent BOUHIER
Président du Conseil d'Administration

UNIVERSITE D'EVRY
Vincent BOUHIER
Président
PARIS-SACLAY